



RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Une virée shopping à New York en prévision de l'été

À GAGNER

Un voyage pour deux personnes à New York en autocar valide pour la fin de semaine du vendredi 10 juin 2016 au dimanche 12 juin 2016, une carte-cadeau VISA d'une valeur de 200 \$ canadien pour la personne gagnante et une autre de même valeur pour la personne qui l'accompagne. Chaque finaliste recevra un ensemble-cadeau de Svelte.

VALEUR APPROXIMATIVE DU PRIX OFFERT : Un maximum de 1858.26 \$. Le voyage doit être accepté comme tel, indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation et ne peut être échangé contre une somme d'argent ou modifié de quelque manière que ce soit. Le prix est non monnayable et non transférable.

COMMENT PARTICIPER : Chaque jour, les animateurs inviteront les auditeurs à se rendre sur le wknd.fm afin d'envoyer un *selfie* d'une sortie entres amis.

Du 23 au 27 mai 2016, Sylvie, dans l'émission le Retour de Dany, fera une personne finaliste choisie au sort parmi toutes les inscriptions. Cette personne remportera automatiquement un ensemble-cadeau Svelte, d'une valeur maximale de 80 \$.

MÉTHODE D'ATTRIBUTION : Le 27 mai 2016, un tirage sera fait au sort parmi tous les finalistes de la semaine. La personne gagnante remportera le prix mentionné plus haut ainsi que son ensemble-cadeau Svelte.

La personne gagnante sera avisée par téléphone par un membre de l'équipe de WKND 91,9. La personne aura jusqu'au 3 juin 2016 pour réclamer son prix.

LES INCLUSIONS DU PRIX :

- Un voyage en autocar pour deux personnes, aller-retour, Québec-New York, pour la fin de semaine du vendredi 10 juin 2016 au dimanche 12 juin 2016. *Prévoir que le départ se fait dans la nuit du jeudi au vendredi vers 12h30 am.*
- Deux cartes-cadeaux VISA prépayées, de 200 \$ CAD chacune.
- L'hébergement au Doubletree Metropolitan by Hilton - New York, Manhattan. *Aucune garantie pour une chambre avec deux lits.*

LES EXCLUSIONS DU PRIX

- Les assurances santé, bagage ou annulation devront être assumées par le gagnant;
- Le transport entre le domicile et le stationnement, près de l'autoroute Duplessis, ainsi que les frais de stationnement afférents;
- Les repas et boissons;
- Les pourboires aux chauffeurs et guides : environ 4 \$ par jour, par personne (facultatif);
- Les dépenses d'ordre personnel;
- Les activités et visites;
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans la section ci-dessus « Les inclusions du prix ».

LES RÈGLEMENTS

- 1.** Ce concours s'adresse aux résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus. Les noms d'emprunts, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans ou toute autre substitution de nom ne pourront bénéficier du ou des prix offerts dans ce concours.
- 2.** Le concours débute le 16 mai 2016 à 6h et se termine le 27 mai 2016 vers 15h.
- 3.** Un seul gagnant/finaliste par adresse civique sera accepté. Une personne peut participer au concours autant de fois qu'elle le désire, mais ne peut être finaliste et/ou gagner plus d'une fois. Un délai de 24h est nécessaire avant de participer à nouveau à ce concours.
- 4.** Tout changement apporté à l'itinéraire est interdit, mais si le gagnant désire prolonger le séjour, il pourra s'entendre avec le conseiller spécialiste de chez Tourika.
- 5.** Le concours sera véhiculé sur les ondes de WKND 91,9 et sur le site web wknd.fm. Les participants devront s'inscrire sur le wknd.fm.
- 6.** Le prix offert doit être accepté comme tel, indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation et ne peut être échangé contre une somme d'argent ou modifié de quelque manière que ce soit. Le prix est non monnayable et non transférable.
- 7.** Le gagnant et la personne qui l'accompagnera devront détenir un passeport valide.
- 8.** Le gagnant d'un prix offert dans ce concours publicitaire doit consentir, si requis, à ce que son nom et sa voix soit utilisés à des fins publicitaires relativement à ce concours.
- 9.** La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son mandataire ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
- 10.** Les droits exigibles quant au présent concours publicitaire en vertu de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ont été dûment payés.

11. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

12. WKND 91,9 et la personne au bénéfice de laquelle est tenu le présent concours publicitaire n'assumeront aucune responsabilité dans le cas où une incapacité d'agir résulterait d'une force majeure, d'un grief, d'un ralentissement de travail, d'un conflit de travail ou d'une faillite dans ses établissements ou chez l'un des commanditaires participants ou faute d'un tiers.

13. La seule responsabilité de WKND 91,9 ou de la personne au bénéfice de laquelle est tenu le présent concours publicitaire, selon le cas, est l'attribution des prix offerts aux gagnants selon le présent règlement.

14. Une personne qui participe à ce concours renonce de fait à toute réclamation, mise en demeure, action poursuite en justice ou autre poursuite contre WKND 91,9 ou contre l'un des commanditaires quant à sa participation à ce concours ou quant à l'utilisation du prix gagné.

15. Les règlements sont disponibles chez WKND 91,9, 815, boul. Lebourgneuf, suite 505, Québec, Qc G2C 0C1.